

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_036\_2018**

**Restauration du méandre du Tarn à Saint-Hilarin (commune de Rivière-sur-Tarn)**

L'an deux mille dix-huit et le seize avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Avait donné mandat : Michel VIEILLEDENT à Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 10 avril 2018

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 17	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'objectif « Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) ;

Vu la délibération n°2013/⑥10 du 20 novembre 2013 du conseil communautaire de Millau-Grands causses relative à l'approbation du PPG Tarn 2014-2018 et à la déclaration d'intérêt général (DIG) correspondante ;

Vu la délibération n°2017-2-DEL-10 du 22 février 2017 du conseil communautaire de Millau-Grands causses relative à l'aménagement du méandre de Saint-Hilarin à Rivière-sur-Tarn (approbation du principe de l'opération, plan de financement, demande de subventions et dévolution des travaux) ;

Considérant le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » de la Communauté de communes de Millau-Grands causses au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont au 1<sup>er</sup> avril 2018 et donc la reprise des engagements pris dans le cadre de cette compétence ;

**Confirme** la reprise de l'action « Restauration du méandre du Tarn à Saint-Hilarin » selon les termes de la délibération n°2017-2-DEL-10 du 22 février 2017 du conseil communautaire de Millau-Grands causses, à savoir :

- la mise en œuvre d'une série d'actions majeures pour la reconquête de l'espace naturel de mobilité du Tarn dans le méandre de Saint-Hilarin, identifié comme un secteur prioritaire ;
- la réalisation préalable d'une étude de faisabilité menée finalisée en 2017 sur l'ensemble du méandre (1 300 m de berges) ayant mis en évidence la possibilité de reconquérir l'espace inondable comblé au fil du temps et offrir un véritable espace de mobilité à la rivière pour dissiper son énergie lors des crues ;

- la scission de ce secteur en 4 tronçons d'aménagement, sur lesquels plusieurs types de travaux vont être réalisés : rétrécissement du lit d'étiage du cours d'eau par déblais/remblais des terrasses hautes (70 000 m<sup>3</sup> de matériaux), évacuation des matériaux considérés comme déchets en décharge, recharge alluviale avec les matériaux graveleux sains, suppression d'une trentaine d'emplacements de bordure du camping (tronçons 1 et 2), compensés dans un secteur moins vulnérable, ensemencement et végétalisation des surfaces travaillées... ;
- l'attention particulière à apporter à l'aménagement paysager et la mise en accessibilité du site, compte tenu de la localisation stratégique du site ;
- la gestion ciblée des formations boisées et rivulaires à prévoir durant au moins 5 ans afin de guider le développement végétal ;
- l'intégration du projet à l'appel à projet « Valorisons et restaurons nos zones inondables » lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie ;

**Rappelle** les montants et le plan de financement prévisionnels de cette action :

Dépenses prévisionnelles HT :

Tronçon 1 (T1)	125 000,00 €
Tronçon 2 (T2)	16 000,00 €
Compensation T1 et T2	150 000,00 €
Tronçon 3 (T3)	302 000,00 €
Tronçon 4 (T4)	257 000,00 €
Maîtrise d'œuvre (7%)	60 000,00 €
<b>Total</b>	<b>910 000,00 €</b>

Recettes prévisionnelles HT :

Agence de l'eau Adour-Garonne Conseil régional Occitanie (80%)	728 000,00 €
Autofinancement (20%)	182 000,00 €
<b>Total</b>	<b>910 000,00 €</b>

**Autorise** le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette opération, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif, ainsi qu'à procéder à la dévolution des travaux selon les règles du code des marchés publics, à signer les marchés et à procéder aux formalités nécessaires ;

**Précise** que l'action « Restauration du méandre du Tarn à Saint-Hilarin » concerne l'unité géographique « Vallée du Tarn » et que son autofinancement sera réparti entre les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 3 ;

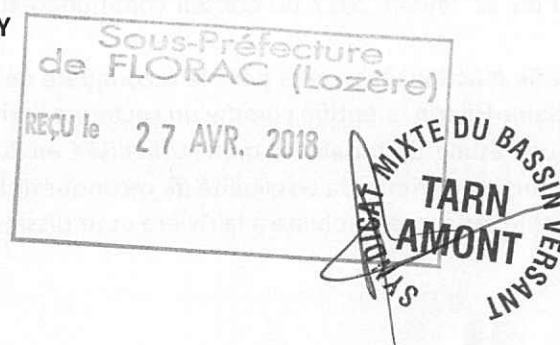
**Demande** que les subventions qui auraient éventuellement été octroyées pour cette action sur la base de la délibération n°2017-2-DEL-10 du 22 février 2017 du conseil communautaire de Millau-Grands causes soient transférées au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations, notamment avec les entreprises retenues pour les travaux et les financeurs.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 27 / 04 / 2018  
et publié ou notifié  
le 30 / 04 / 2018